C/2024/1644

19.2.2024

Communication de la Commission conformément à l'article 16, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté

Modification d'obligations de service public portant sur des services aériens réguliers

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2024/1644)

État membre	France
Liaison concernée	Le-Puy-en-Velay - Paris (Orly)
Date initiale d'entrée en vigueur des obligations de service public	2007
Date d'entrée en vigueur des modifications	1er septembre 2024
Adresse à laquelle le texte et l'ensemble des informations et/ou documents pertinents se rapportant à l'obligation de service public peuvent être obtenus	Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté 22 mars 2022 relatif à l'imposition d'obligations de service public sur les services aériens réguliers entre le Puy-en-Velay (Loudes) et Paris (Orly) NOR : TREA2335499A http://www.legifrance.gouv.fr/initRechTexte.do Pour tout renseignement : Direction Générale de l'Aviation Civile DTA/SDS1 50 rue Henry Farman 75720 Paris CEDEX 15 FRANCE Tél. +33 158094321